

La Missive de

Gestion *attentive*

N°87 – juillet 2020 –

Les activités sociales et culturelles à l'heure du CSE... et du COVID



Édito : quel renouvellement ?

Le résumé de l'étude

La crise du Covid 19 et ses répercussions

Les sites de ceux qu'on cite

Édito : Quel renouvellement ?

Une petite équipe a été chargée par la CFDT, dans le cadre de l'Agence d'objectifs de l'IRES, d'étudier **si la formation du comité social et économique (CSE) conduisait à un renouvellement des activités sociales et culturelles (ASC)**. Elle était composée pour la partie quantitative de Gilles Caire du Centre de recherche sur l'intégration économique et financière (CREIF) de l'Université de Poitiers, la partie qualitative étant dévolue à l'association Gestion Attentive en les personnes de Marie-Thérèse Letablier et de Marie-Noëlle Auberger. Le champ d'investigation était essentiellement celui du privé, mais nous avons fait quelques incursions dans de grandes organisations semi-publiques.

Les CSE ont une double fonction : les missions économiques et les activités sociales et culturelles. Pour ma part, j'ai toujours plaidé pour une distinction entre les missions économiques et les activités sociales et culturelles, dualité unique en Europe. Le moins que l'on puisse dire est que la création du CSE n'est pas allée dans ce sens, puisque la réforme du droit du travail de l'automne 2017 a regroupé les missions des trois instances de représentation du personnel existant jusqu'à présent, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), le comité d'entreprise (CE), et les délégués du personnel (DP). **Cette fusion conduit à la surcharge de travail des élus, ce qui renforce la tentation de recourir à la sous-traitance.**

L'étude qualitative s'est étalée sur un peu plus d'un an, essentiellement l'année 2019, pendant laquelle les nouvelles instances étaient déjà en place ou s'apprêtaient à le faire. À ceci il faut ajouter une enquête complémentaire réalisée par messagerie électronique pendant la période de confinement du printemps 2020, portant sur les conséquences du dit confinement sur les activités.

Y a-t-il renouvellement de ces ASC dans ce contexte ? Nous avons constaté que le CSE n'avait pas changé grand-chose à ce qu'étaient les ASC quand elles relevaient du comité d'entreprise. Dans nombre de cas, les salariés comme les élus les voient comme **un supplément de pouvoir d'achat beaucoup plus qu'un moyen d'accès à la culture émancipatrice**. Les élus, notamment dans les grandes entreprises, n'ont souvent pas le temps de s'occuper dans le détail des ASC, qui sont gérées par des

salariés dédiés, détachés ou embauchés, et dans une large part externalisées auprès de prestataires extérieurs. La persistance de l'existant aidant, **il arrive que les élus perdent le pouvoir de décision** au profit de la technostructure, comme nous avons pu le constater dans une très grande organisation, ou, ce qui est plus fréquent, au profit du prestataire extérieur qui propose des solutions clé en main sur lesquelles il est parfois difficile de revenir.

En conclusion, il est proposé deux modifications législatives et lancé deux appels aux élus de CSE.

Deux modifications législatives :

La sécurisation législative des activités sociales et culturelles. Actuellement, il n'est pas toujours facile de savoir exactement quelles activités sont soumises à cotisations sociales et lesquelles sont exonérées. Il faut passer des « tolérances administratives », pas toujours interprétées de la même façon par l'inspecteur local de l'Urssaf, à un cadre légal clair.

Le passage de la communication du CSE au numérique. Afin de permettre un accès égal de tous les salariés à l'information du CSE, il serait opportun que l'information des salariés par les élus via messagerie ou site dédié, qui n'existe aujourd'hui que par autorisation ou par accord, soit inscrite dans la loi.

Deux appels aux élus :

Maîtriser l'externalisation. Afin de maintenir et développer le lien social entre les salariés, il importe que les ASC ne soient pas purement consuméristes ; pour maintenir des liens de proximité avec leurs mandants, les élus ont tout intérêt à ne pas laisser les prestataires décider à leur place. "Faire faire" au lieu de "faire" peut être indispensable, mais jamais "laisser faire".

Assumer sa responsabilité sociétale. A l'heure où le concept de responsabilité sociale se diffuse largement, au point que nombre d'entreprises s'en réclament, de manière plus ou moins effective, il nous semble indispensable que les CSE, notamment en matière d'ASC, assument leur responsabilité sociale. Sociale étant évidemment entendu au sens large : envers les salariés et leur famille (sociale stricto sensu), envers la chaîne de production et le bassin d'emploi (sociétale) et la planète (environnementale).

Marie-Noëlle Auberge
mna@gestion-attentive.com



Le résumé de l'étude (sans la méthodologie)



CFDT – Economie et Société

Gestion
attentive



JUIN 2020

« La gestion d'activités sociales et culturelles (ASC) par les élus du personnel au CE/CSE (syndiqués ou non) est l'une des missions des comités d'entreprise depuis leur création, à côté de leur mission économique. C'est aussi une spécificité française fondée sur un droit des salariés et de leur famille à accéder à des activités culturelles, sportives et sociales, à un coût moindre que celui du marché. Le budget des ASC est

alimenté par une dotation de l'employeur très différente selon les entreprises. Historiquement, les ASC ont joué un rôle important dans l'accès des salariés et de leurs enfants à diverses activités culturelles, sportives et de loisir. La gamme d'activités offerte a considérablement évolué, ainsi que leur gestion avec un recours important aux outils numériques pour informer les salariés. Certains comités qui avaient un patrimoine propre s'en sont délestés, préférant sous-traiter la gestion de nombreuses activités qui tendent à devenir des prestations. Le contexte dans lequel les comités accomplissent leur mission a considérablement évolué, notamment au regard des formes d'organisation du travail, ainsi que les attentes des salariés vis à vis des ASC. L'étude analyse ces changements et s'interroge sur les conditions d'un renouvellement des ASC et des pratiques de gestion des élus à l'heure de la mise en place des CSE. Elle vise à repérer des pratiques nouvelles plus socialement responsables et prenant en compte le tournant écologique. Des pratiques innovantes témoignent de la capacité des élus à se positionner dans un système de valeurs, arbitrant entre émancipation culturelle des salariés fondée sur un renforcement du pouvoir d'accès, et pression en faveur d'une hausse de leur pouvoir d'achat, entre logique militante et logique consumériste. La crise sanitaire liée au COVID19 pourrait accentuer l'urgence d'un renouvellement écologique et solidaire dans l'offre d'ASC. »



La crise du Covid 19 et ses répercussions

(Extraits de l'étude, chapitre 4-5. Tous les entretiens ont eu lieu en mai 2020)

« La crise sanitaire de 2020 a bien évidemment posé des problèmes aux élus, tant sous en ce qui concerne les missions économiques que sous l'angle des ASC. Nous ne nous attacherons qu'à ce dernier aspect.

À l'échelle de l'économie française, des sommes considérables ont été impactées par la période de confinement et les restrictions à la circulation, probablement la moitié des dépenses (et donc des recettes) induites par les ASC. En effet, selon les données des études d'Atout France de 2011 et de CEZAM de 2009, les postes liés au tourisme (vacances famille et enfants, voyages de groupes, courts séjours) et au loisir (sorties, culture, sport) représenteraient globalement 60% du budget des Comités (avec des situations extrêmement diverses selon les moyens de ceux-ci). De plus la dotation ASC n'est pas le seul constituant des dépenses générées par l'activité des Comités car il faut également prendre en compte la participation financière des salariés aux différentes activités.

À l'échelle de l'établissement, que s'est-il passé et comment les élus ont-ils réagi ? Nous avons tenté de le savoir. Il n'a pas toujours été possible d'avoir des réponses de nos interlocuteurs mais nous avons pu échanger avec quelques-uns d'entre eux et avec des élus hors échantillon (tous ces verbatim ont été recueillis en mai 2020).

Dans un certain nombre de cas, toute l'activité du CSE a été suspendue pendant le confinement, suivant ou même amplifiant l'arrêt de la production. Lorsque la situation de l'entreprise était problématique, les missions économiques ont été privilégiées. Ailleurs, quelques activités ont subsisté. (...)

Les circuits courts alimentaires ont connu un succès certain auprès d'une partie de la population pendant le confinement mais à l'inverse ceux mis en place par le CSE de notre échantillon ont été obligés de se mettre en pause. (...)

Les voyages sont supprimés, d'abord ceux prévus pour les vacances de printemps des enfants, puis ensuite ceux de l'été. (...)

Tout le monde n'a pas réagi de la même manière mais quand des activités ont été

maintenues ou inventées, ce fut sous une forme numérique. Les liens vers les sites de musées et d'éditeurs sont alors fréquents. (...)

Certains Comités tentent des formules originales, voire l'interactivité. (...)

Et la question du pouvoir d'achat après déconfinement n'est pas oubliée, certains mettant l'accès sur le territoire. Car, comme le note cette élue, le numérique peut profiter d'abord à une certaine place de marché internationale, alors même qu'elle est engagée dans un bras de fer avec la Justice française. (...)

Si certains salariés se retrouvent à la sortie du confinement avec un montant d'épargne important, d'autres au contraire ont épuisé leurs réserves (perte de revenu du fait du chômage partiel et hausse des dépenses alimentaires). Quelles seront les évolutions de comportement de ces deux catégories de salariés ? Assistera-t-on à un rebond des dépenses de loisir et de tourisme par décompression, ou à un repli, contraint ou choisi, sur les activités de proximité, voire à une mobilisation des disponibilités vers les dépenses d'urgence et la constitution d'épargne de précaution ? On peut craindre, dans les entreprises où le salaire moyen n'est pas très élevé et où le Comité n'a guère l'habitude se sortir des sentiers battus, une demande très forte de la part des salariés se porte sur les chèques-vacances ou autres bons d'achat.

Parmi les activités des Comités, ce sont donc en premier lieu les voyages qui ont été annulés. L'arrêt de ces activités et de beaucoup d'autres se traduit par des non-dépenses des Comités. Que vont devenir ces sommes, seront-elles simplement reportées à l'identique sur les mêmes postes, et avec quel étalement en termes de durée (à l'automne, l'an prochain, sur deux ans...) ou seront-elles réaffectées sur d'autres postes, et lesquels : action sociale interne, dons à des associations de solidarité, autre chose ?

Il est probable que les contraintes sanitaires occasionneront une hausse durable des prix, aussi bien dans le secteur du tourisme (prix des billets d'avion par exemple) que dans le secteur culturel (moindre remplissage des salles). Comment les Comités géreront-ils cela ?

Quelle sera la réaction des Comités en termes de gestes de solidarité envers les agences de voyage, les opérateurs du tourisme social (villages de vacances, centres de vacances), les intermittents de la culture ?

Les vacances d'été 2020 devront se passer prioritairement en France, métropole et outre-mer, annoncent les pouvoirs publics. Cela peut être l'occasion pour les Comités de réorienter leur offre, vers la Réunion plutôt que le Japon, ou l'Aquitaine plutôt que l'Andalousie. Il pourrait y avoir une opportunité de passer du tourisme de masse au tourisme de rencontre, amorçant une réorientation pour les années à venir pour des voyages plus tournés vers la découverte sociale et culturelle. La diffusion de concepts émergents peut être accélérée, par exemple le remplacement des courts séjours dans une grande ville européenne (*city break*) par des bivouacs en forêt ou l'observation des étoiles ou des oiseaux (micro-aventure). Lorsque ce sont des opérateurs qui proposent ces nouveautés, il s'agit souvent de haut de gamme mais en auto-organisation cela peut être accessible. »



Les sites de ceux qu'on cite

Où trouver l'étude et les commentaires :

Les activités sociales et culturelles des comités d'entreprise, quel renouvellement à l'heure des CSE, sur les sites :

de l'IRES

<http://www.ires.fr/index.php/etudes-recherches-ouvrages/etudes-des-organisations-syndicales/la-cfdt/item/6196-les-activites-sociales-et-culturelles-des-comites-d-entreprise-quel-renouvellement-a-l-heure-des-cse>

de la CFDT

https://www.cfdt.fr/portail/idees/nos-etudes/les-activites-sociales-et-culturelles-des-comites-d-entreprise-quel-renouveau-a-l-heure-des-cse-srv1_1127355

Ce qu'en dit l'AEF : <https://www.aefinfo.fr/depeche/631898-les-syndicats-devront-expliciter-leur-vision-de-l-avenir-des-activites-sociales-et-culturelles-des-cse-ires>

Actuel CSE publie un long article sur l'étude, attribuée à l'IRES : <https://www.actuel-ce.fr/content/une-etude-de-lires-invite-les-elus-resister-lexternalisation-des-asc> il faut être abonné mais sinon, on peut le lire dans la revue de presse de la CFDT Services : <https://www.calameo.com/books/001019311bd98b9531e46>

Pour en savoir plus sur les acteurs :

L'IRES et l'agence d'objectifs :

« *L'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) est un organisme au service des organisations syndicales représentatives des travailleurs. Sa fonction est de répondre aux besoins exprimés par les organisations syndicales représentatives dans le domaine de la recherche économique et sociale.*

L'IRES mène essentiellement deux types de travaux : des recherches et des analyses développées par son équipe pluridisciplinaire de chercheurs et des travaux de recherche propres à chaque organisation syndicale, regroupés au sein de l'agence d'objectifs.

L'IRES et son agence d'objectifs, par son positionnement institutionnel, et la nature des travaux de recherche qu'il conduit, contribue à éclairer le débat social par des analyses et approches comparatives rigoureuses.

L'IRES promeut une approche originale des relations entre la recherche et le monde syndical, sur des sujets qui appellent expertise, débat et controverse scientifique. C'est un lieu de recherche, d'expertise sur le monde syndical et pour le monde syndical, engagé dans des activités internationales et européennes, qui contribue à la reconnaissance de la place du travail et du monde syndical. »

<http://www.ires.fr/index.php/institut/l-ires>

La CFDT par elle-même :

« Dix points qui caractérisent la CFDT.

1. La CFDT est le premier syndicat français en nombre d'adhérents : 625 525 adhérentes et adhérents, à quasi-parité, avec 50,66 % de femmes et 49,34 % d'hommes, qui travaillent dans tous les secteurs professionnels, dans les petites et les grandes entreprises, dans le privé en majorité, dans le public et dans toutes les régions de France.

2. La CFDT est le premier syndicat de France, depuis décembre 2018, secteurs privé et public confondus (en nombre de voix aux élections professionnelles). Elle est 1^e dans le privé depuis 2017 et 2^e dans la fonction publique.

3. La CFDT est le syndicat où l'adhérent a des droits. Le droit d'être écouté, respecté, informé, défendu gratuitement en cas de problème.

4. La CFDT n'est ni de gauche ni de droite, elle est du côté des salariés. Son premier objectif est d'obtenir des droits nouveaux pour les salariés en faisant reculer les inégalités. C'est par exemple la CFDT qui a obtenu le droit de partir à la retraite à 60 ans pour ceux qui ont commencé à travailler jeunes.

5. La CFDT est un syndicat pragmatique qui préfère trouver des solutions par le dialogue, mais n'hésite pas à se mobiliser contre des mesures injustes comme la réforme des retraites de 2010.

6. La CFDT est un syndicat qui a toujours dénoncé toutes les dictatures d'où qu'elles soient et qui a aidé des syndicalistes à instaurer la démocratie comme en Pologne dans

les années 80.

7. La CFDT est un syndicat laïc qui respecte toutes les croyances religieuses ou philosophiques tant qu'elles ne conduisent pas à la haine, au racisme, à l'exclusion.

8. La CFDT sait que le monde change, qu'il faut en permanence mettre à jour les revendications pour faire face aux évolutions du marché du travail, à la précarité.

9. La CFDT est adhérente à la Confédération européenne des syndicats (CES) et se prononce pour une Europe politique, sociale, capable de faire face aux nouvelles puissances pour créer des emplois, préserver sa protection sociale et faire progresser les qualifications.

10. La CFDT est solidaire des tous les syndicats du monde, comme elle affiliés à la Confédération syndicale internationale. »

https://www.cfdt.fr/portail/nous-connaître/nous-connaître-jca_369204?portal=jca_366686 (2012)

Gestion Attentive :

L'association Gestion Attentive existe depuis 2007. Son objet social, tel que défini dans les statuts déclarés à la préfecture de police de Paris, est le suivant : « Cette association a pour objet .la promotion d'un mode de gestion des entreprises et autres organisations attentif au respect de la nature et des personnes, ainsi que l'information, la formation et le conseil en matière économique et sociale, la réalisation d'études notamment dans le domaine du développement durable et de la responsabilité sociale des organisations. »

<http://gestion-attentive.com/>

CRIEF, Université de Poitiers :

« Le Centre de Recherche sur l'Intégration Économique et Financière, dirigé par Liliane Bonnal, est l'équipe d'accueil des doctorants de l'UFR de Sciences économiques (EA 2249). Le CRIEF, rattaché à l'UFR de Sciences économiques, est la seule unité de recherche en Sciences Économiques de l'Université de Poitiers. Cette équipe d'accueil regroupe principalement les enseignants-chercheurs en économie des différentes composantes de l'Université de Poitiers localisés sur ses différents campus : l'UFR de Sciences Économiques (Poitiers), l'équipe Statistique en Assurance et Santé de l'IRIAF (Niort), l'IAE de Poitiers et l'IUT de Poitiers.

Les recherches menées s'articulent autour d'une thématique «risque et vulnérabilité(s)» en trois axes : monnaie, banque et finance ; géographie de l'innovation, territoire, travail ; santé. »

<http://crief.labo.univ-poitiers.fr/>



La Missive est éditée par l'association Gestion Attentive, www.gestion-attentive.com
Directrice de publication : Marie-Noëlle Auberge

